



AVITA
VOYAGES
BARRETEAU

VENISE ET LA TOSCANE
8 jours / 7 nuits



VENISE ET LA TOSCANE

DU 08 AU 15 MAI 2026

8 JOURS / 7 NUITS



Devis élaboré sur les tarifs 2025. Sous réserve de changements et disponibilités au moment de la réservation.



SITUATION



- JOUR 1 → VOTRE VILLE – AÉROPORT DE NANTES ✈ REGION DE VENISE
- JOUR 2 → VENISE
- JOUR 3 → LES ÎLES DE LA LAGUNE
- JOUR 4 → FLORENCE / MONTECATINI TERME
- JOUR 5 → PISE ET LUCQUES
- JOUR 6 → CINQUE TERRE
- JOUR 7 → SIENNE ET SAN GIMIGNANO
- JOUR 8 → AÉROPORT DE FLORENCE OU DE PISE ✈ AÉROPORT DE NANTES – VOTRE VILLE

La Toscane, au cœur de l'Italie, séduit par ses collines verdoyantes, ses villages pittoresques et ses trésors artistiques. Florence, berceau de la Renaissance, émerveille avec sa cathédrale et ses musées. Sienna, San Gimignano et Pise offrent des bijoux médiévaux, tandis que les vignobles du Chianti invitent à des dégustations de vins. Plus au nord, Venise enchante par ses canaux, sa Place Saint-Marc, son Grand Canal bordé de palais et ses îles colorées comme Burano et Murano. Entre art, romantisme et gastronomie, ces destinations promettent un voyage inoubliable.



VOTRE PROGRAMME

JOUR 1 : NANTES – REGION DE VENISE

Départ de votre ville vers l'aéroport de Nantes.

Formalités, puis **envol vers Venise**.

Arrivée du groupe à l'Aéroport.

Accueil par l'accompagnateur francophone qui restera avec le groupe pendant tout le séjour. **Remise des audiophones.**

Transfert à l'hôtel situé dans la région. Installation dans les chambres, **dîner et nuit.**

JOUR 2 : FLORENCE

Petit déjeuner à l'hôtel et **départ en bus vers Punta Sabbioni** (ou le Tronchetto).

Traversée en bateau privé en direction de Venise.

Accueil par le guide local et **visite de 2 heures du centre historique de la ville**, incluant l'entrée à la **Basilique Saint Marc**.

Déjeuner au restaurant. **Après-midi libre** à Venise.

Dîner et nuit à l'hôtel.



JOUR 3 : LES ÎLES DE LA LAGUNE

Petit déjeuner à l'hôtel et **départ vers Venise**.

Accueil par le guide local et **embarquement pour l'excursion aux Iles de la Lagune** : Murano, **visite d'une verrerie**, et Burano, **visite du petit village de pêcheurs** avec les maisons colorées et les **ateliers de dentelles**.

Retour sur Venise en fin de matinée pour le **déjeuner au restaurant**.

Après-midi libre à Venise.

Dîner et nuit à votre hôtel.



JOUR 4 : FLORENCE - MONTECATINI TERME

Petit déjeuner à l'hôtel et **départ vers Florence**.

Arrivée en fin de matinée pour le **déjeuner au restaurant**.

Accueil par le guide local et **visite guidée des principaux monuments du centre-ville de Florence** (*l'église Santa Maria del Fiore, e Baptistère, ...*)

Continuation vers la **Piazza della Signoria**, belle place au cœur de la ville, entourée par le Palazzo Vecchio (Hôtel de ville) avec sa tour élégante.

Transfert à l'hôtel à Montecatini Terme.

Installation dans les chambres, **dîner et nuit.**





JOUR 5 : PISE ET LUCQUES



Petit déjeuner à l'hôtel et départ vers Pise.

Accueil par le guide local et **visite guidée des principaux monuments** (*la place des Miracles, le Dôme, le Baptistère et naturellement, la fameuse Tour Penchée.*). **Déjeuner au restaurant.**

L'après-midi, **visite guidée du centre historique de Lucca** : ses grands remparts, le Dôme, l'église de San Michele, les typiques ruelles du centre historique, la place de l'Amphithéâtre...

Retour en autocar à Montecatini en fin d'après-midi.

Dîner et nuit à votre hôtel.

JOUR 6 : CINQUE TERRE

Petit déjeuner à l'hôtel et départ vers La Spezia.

Rencontre avec le guide local et embarquement pour l'excursion dans la région des Cinque Terre.

Balade en direction de Vernazza.

Visite du joli village et continuation en bateau vers Monterosso pour la visite.

Déjeuner au restaurant.

Petit temps libre et traversée en bateau vers Portovenere. Visite.

Retour vers la Spezia.

Route vers l'hôtel à Montecatini Terme.

Dîner et logement.



JOUR 7 : SIENNE – SAN GIMIGNANO

Petit déjeuner à votre hôtel et départ en autocar vers Sienne.

Le matin, **visite guidée du centre historique de Sienne** : Place du Campo avec le palais Vecchio et la Tour du Mangia, sa Cathédrale, ses typiques rues animées et étroites bordés de remarquables Palais des différentes « contrade » (*extérieurs des monuments*).

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, **continuation vers San Gimignano et temps libre** dans le centre historique.

Retour à Montecatini en autocar en fin d'après-midi. Dîner et nuit à votre hôtel.



JOUR 8 : FLORENCE OU PISE - NANTES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers l'aéroport de Florence ou Pise. Formalités et envol vers Nantes.

Départ du groupe et fin de nos services.

Retour dans votre ville.



NOTRE PROPOSITION TARIFAIRE

PRIX PAR PERSONNE

Base 35 à 44 personnes : 2020 €

Base 45 à 49 personnes : 1980 €

Sous réserve d'une variation à la hausse des carburants, taxes et disponibilités au moment de la réservation

NOTRE PRIX COMPREND

- Le transfert de votre ville à l'aéroport de Nantes
- Le transport aérien Aéroport de Nantes / Venise et Pise ou Florence / Nantes sur vols réguliers
- L'hébergement en hôtel 4*, base chambres doubles et qq singles
- La pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8 avec boissons aux repas (1/2 Lt eau minérale et 1/4 Lt vin par personne / repas)
- L'assistance de notre accompagnateur francophone pendant le séjour
- Le transport en bus pour les visites et excursions selon le programme
- Mise à disposition des audiophones pour le séjour
- Transfert a/r en bateau vers Venise
- Guide local de 2 heures de Venise
- Frais de réservation et d'entrée à la Basilique Saint Marc
- Excursion commentée en bateau privé aux Iles de la Lagune
- Guide local demi-journée de Florence
- Guide local de 2 h de Pise
- Frais d'entrée à la Cathédrale et au Baptistère de Pise
- Guide local demi-journée pour la visite de Lucques
- Guide local entière journée lors de l'excursion dans la région des Cinq Terres
- Excursion en bateau dans la région des Cinq Terres
- Taxes de séjour

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les pourboires, extras et dépenses personnelles.
- L'assurance annulation multirisques +50€ / personne
- Supplément chambre individuelle : +225€ / personne (nombre limité à 4)

LES FORMALITES – COTE PRATIQUE

Formalités : Carte d'identité ou passeport en cours de validité pour tous.

VOTRE ECHEANCIER

- 7 octobre 2025 : 700€ à l'inscription + 225€ si chambre individuelle

- 10 février 2026 : 700€ pour le 2^{ème} acompte

- 31 mars 2026 : solde en fonction du nombre de participants



BULLETIN D'INSCRIPTION

VENISE ET LA TOSCANE

8 au 15 MAI 2026

8 JOURS / 7 NUITS

A REMETTRE AVEC L'ACOMPTE DE 700 € POUR LE 7 OCTOBRE 2025 à :

Mme Aline DELESTRE - 06 69 56 18 09

1^{er} Participant :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....CP :VILLE :

☎ :Mail :

- JE SOUSCRIS L'assurance annulation multirisques: 50€ A régler à l'inscription
- JE NE SOUSCRIS PAS A L'assurance annulation multirisques

2^{ème} Participant :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....CP :VILLE :

☎ :Mail :

- JE SOUSCRIS L'assurance annulation multirisques: 50€ A régler à l'inscription
- JE NE SOUSCRIS PAS A L'assurance annulation multirisques

Votre hébergement :

- Vous souhaitez une chambre avec un lit pour 2 personnes
- Vous souhaitez une chambre à partager avec 2 lits d'une personne
- Vous souhaitez une chambre individuelle avec un lit pour 1 personne

Je règle le supplément « chambre individuelle » à 225 € à l'inscription

Moyen de paiement :

- Par chèque à l'ordre d'Avita
- Par Carte Bancaire : un lien pour le paiement vous sera envoyé sur votre adresse mail selon l'échéancier défini.

Adresse mail à renseigner :

Devis élaboré sur les tarifs 2025. Sous réserve de changements et disponibilités au moment de la réservation.



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et Groupama Rhône Alpes Auvergne, Agrément N°4060477 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Mutuaide
Assistance



Produit : GALAXY

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GALAXY est un contrat d'assurance groupe dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule Multirisque

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 16 000 € par personne et 40 000 € par évènement

✓ VOL MANQUE

Jusqu'à 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec

✓ RETARD AERIEN - Jusqu'à 250 €

✓ BAGAGES

Jusqu'à 2 000 € par personne et 10 000 € par évènement

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

Jusqu'à 7 500 € par personne et 70 000 € par évènement

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

Jusqu'à 1 000 000 € par évènement

✓ RETOUR IMPOSSIBLE

Jusqu'à 10% du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport / rapatriement

Frais de prolongation de séjour

Frais médicaux à l'étranger jusqu'à 150 000 €

Rapatriement du corps

Retour anticipé

Assistance juridique

Frais de recherche et de secours jusqu'à 7 500 €

Option « Protection Sanitaire »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ! Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ! L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni, en Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, ou subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens (quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, etc.) ou désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat. Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.